Le nouveau gendarme du renseignement, très proche des services

Publication : mardi 6 octobre 2015 10:22

Le Monde, 4-5 octobre 2015

Le nouveau gendarme du renseignement, très proche des services

Nommé à la tête de la commission de contrôle, Francis Delon a piloté pendant dix ans le secrétariat général de la défense nationale

Hé porte sur ses frêles épaules – sept personnels à plein temps – toute la crédibilité de la loi renseignement : samedi 3 octobre, la Commission nationale de contrôle des techniques du renseignement (CNCTR) est entrée effectivement en fonctions. Avec elle, de nouvelles techniques de surveillance utilisées par les services de renseignement rentrent dans le champ de la légalité, certaines immédiatement, d'autres d'ici à 2018 : géolocalisation, sonos, balises prises, surveillance informatique en temps réel, capteurs branchés chez les fournisseurs d'accès pour repérer les comportements suspects à l'aide d'un algorithme, etc. À la tête de la commission qui devra émettre des avis sur leur utilisation, un conseiller d'Etat de 64ans, Francis Delon.

Francis Delon n'est pas un inconnu pour les services de renseignement : de 2004 à 2014, il a piloté le secrétariat général de la défense nationale (devenu « de la défense et de la sécurité nationale » en 2010), rattaché à Matignon. Une longévité record qu'il a vaincu d'afficher sous trois présidents de la République et cinq premiers ministres. Politiquement, Francis Delon est multicarpe/multi-« l'à également été directeur de cabinet de François Bayrou au ministère de l'éducation nationale de 1993 à 1997.

Avant de rejoindre le SGDSN, M. Delon a navigué entre diplomatie, éducation nationale, et même culture, à la commission de classification des films. « *Il a eu l'immodestie de penser que j'ai été préparé à la fonction de président de la CNCTR* », a dans sa lettre de son audition à l'Assemblée nationale, le 29 septembre. « *Le président aimera avoir une bonne connaissance des enjeux de sécurité nationale, des services de renseignement et des techniques que nous utilisent* », a-t-il expliqué. Ça tombe mal, c'est précisément la raison pour laquelle son indépendance est remise en cause.

« *Connaissance ne signifie pas connivence ou complaisance. Mon indépendance à l'égard des services était complète* », a dans assuré M. Delon. « *Je ne suis pas le président de la République et son premier ministre ne s'étendait sur*

Une commission de neuf membres

Le président Delon ne décidera pas seul. Huit autres membres constituent la formation plénière de la Commission nationale de contrôle des techniques du renseignement qui examinera « toute question nouvelle ou sérieuse » – le tout venant étant traité au quotidien par les permanents. Outre les trois magistrats désignés avec M. Delon ès-qualités, et les trois hauts personnalités qualifiées, les députés Patrice Prunete (PS, Seine-Saint-Denis) et Catherine Vautrin (LR, Marne) et les sénateurs Michel Boutant (PS, Charente) et Jean-Pierre Raffarin (LR, Morbihan) – ancien Premier ministre, M. Prunete et Boutant avaient été « *experts de la défense de la loi renseignement au printemps. Le premier soutenait qu'il n'y a pas de surveillance de masse « tout en reconnaissant » l'avoir en tête. Aussitôt que la technique n'est pas mise entre* les mains des services sous pseudonyme – le texte précise même que leur audition « *ne peut être quinquennale* ».

La demande des services sera satisfaite. Depuis, on peut citer entre autres, la condamnation des auteurs d'un livre d'enquête sur la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), le barrage du secret-défense opposé aux juges enquêtant sur les ventes de Rafale de Taïwan, les frères à l'Elysée, le « *Bonnet rouge* » et, en 2014, six juges d'instruction étaient sortis du silence pour dénoncer les « *difficultés* » posées par la loi, « *qui affectent gravement l'indépendance de la justice que l'efficacité opérationnelle des enquêtes* ».

« Pas de commentaire »

Le sujet n'a pas été en les parlementaires lors des auditions de M. Delon au Sénat et à l'Assemblée. Le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret), a évoqué la possibilité même d'une interrogation : « *Nous avons le sentiment que le président, et les fonctions qu'on va exercer, s'opposent évidemment pour lui commenter à cet égard* ». Sa candidature a été adoptée par 43 voix sur 49. Une confiance qui trouche avec le département de Jean-Marie Delarue, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), le gendarme des écoutes, qui laisse la place à la CNCTR. M. Delarue n'a pas souhaité poursuivre son travail au sein de la nouvelle commission en l'absence « de garanties d'un contrôle suffisant ».

Alors, comment l'a-t-il pu accepter ? « *Il y a un phénomène de son apprentissage* ». Pour son successeur, l'indépendance passera par l'obtention de moyens et de personnels en rapport avec ses attributions. La CNCTR devrait atteindre un effectif de seize personnes fin 2016. En attendant, à ses noms M. Delon, « *je commencerai par concentrer mes moyens sur le contrôle a priori qui doit s'exercer sans discontinuité* ». Le contrôle a posteriori, c'est-à-dire la vérification que le résultat des surveillances correspond bien aux objectifs initiaux, « *sera exercé par le président, notre expertise en puissance* ». Les services ont encore quelques mois de tranquillité devant eux. ■

LAURENT BORREDON

Phoca PDF